



## Rachat de société et harmonisation des salaires

Par **besoindinfos**, le **17/07/2014** à **19:49**

Bonjour,

Il y a quelques mois la société pour laquelle je travaille depuis 10 ans a été rachetée pour un groupe. Je suis dans un service avec plusieurs personnes et nous n'avons ni les mêmes salaires ni les mêmes avantages pourtant nous avons exactement le même travail.

Une des personnes touche un 13<sup>e</sup> mois et a des tickets restaurants, l'autre a un coefficient plus élevé.

On veut me faire signer un avenant pour l'intitulé de mon poste (je n'avais pas tout à fait le même avant) pour soi disant harmoniser le service mais rien n'est fait pour le salaire. Est ce normal ou plutôt est ce légal ? Si je signe cet avenant, qu'est ce ça implique réellement ?

Merci par avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **18/07/2014** à **08:36**

Bonjour,

Si vous signez l'avenant ceci implique que vous acceptez les nouvelles dispositions contractuelles et donc il conviendrait de négocier avant ce que vous voulez obtenir...

Normalement les titres reps ne peuvent pas être réservés à un seul salarié sauf s'il est placé dans des conditions de travail tout à fait particulières...

Par **besoindinfos**, le **18/07/2014** à **23:09**

Bonsoir et merci pour votre réponse. Je vais suivre votre conseil et négocier.